

par mois. Si elle avait placé ses cotisations dans une rente sur l'État, elle pourrait avoir une pension de \$40 par mois. Si l'omission avait été de 20 p. 100, il y aurait au moins eu un certain redressement—et pas tellement considérable—en faveur des femmes de cette catégorie. Mais il est clair, monsieur le président, que le gouvernement ne se soucie pas de la femme qui reste au foyer et veille sur ses enfants. Je suis d'autant plus étonné de voir l'honorable représentante agir comme elle le fait à l'égard de personnes du même sexe qu'elle.

Autre chose que je veux signaler à propos de l'omission prévue, c'est qu'il est généralement convenu que les personnes dont le revenu est le plus élevé, mettons au-dessus de \$5,000 par année, n'éprouvent habituellement pas de solution de continuité dans leur emploi. Ce sont celles qui gagnent le moins qui souffrent le plus d'interruptions de travail. C'est chez elles qu'on en trouve qui, des années durant, gagnent moins que le minimum prévu dans le bill. Je soutiens donc que le fait de réduire l'omission atteint les gagne-petit. Bien entendu, il en est ainsi dans tout le régime. Mais, au moins en ce qui a trait à l'omission, le gouvernement devrait se rendre compte que pareille modification punit les gagne-petit, qui ne travaillent pas aussi régulièrement que les autres.

Je suis surpris que le ministre se déclare tout à coup inquiet de ce que, à un moment donné, les fonds se dépenseront plus vite qu'on pensait. Tout d'abord, monsieur le président, tout le monde reconnaît que le montant maximum prévu du fonds ne se fonde sur rien de sensé. Cette question n'est régie par aucun principe actuariel, ni aucun critère. Les représentants du gouvernement de l'Ontario qui ont témoigné au comité ont signalé très clairement qu'il n'y avait aucun critère. Rien ne précise que le fonds devra équivaloir à deux fois ou à cinq fois les réclamations annuelles. J'ai peine à comprendre pourquoi on s'inquiète de ce qu'au cours d'une année en particulier, les déboursés seront plus considérables. En fait, lorsqu'elle a présenté à la Chambre les deux premiers régimes de pensions du Canada, l'honorable représentante a déclaré que non seulement il n'était pas nécessaire d'avoir un fonds, mais encore qu'il n'était même pas souhaitable d'en avoir. Maintenant on est tout inquiet, parce que, à un moment donné, le fonds pourrait être à sec. J'espère que madame le ministre étudiera cette question de nouveau et qu'elle se rappellera que le comité a recommandé l'adoption d'un pourcentage d'omission de 20 p. 100. Ce fut un

compromis de notre part, et nous croyons qu'elle devrait certainement étudier de nouveau l'attitude qu'elle a adoptée.

M. Pugh: Monsieur le président, j'ai écouté très attentivement les propos de l'honorable député de Kindersley et ceux du représentant d'Esquimalt-Saanich, et je crois qu'ils ont soumis d'excellents arguments en faveur des étudiants universitaires et autres personnes. L'honorable député d'Esquimalt-Saanich a prouvé le bien-fondé de l'exemple qu'il a donné et en ce qui concerne les femmes mariées qui ont travaillé durant plusieurs années avant leur mariage et ensuite se sont occupées de leur foyer. A mon avis, le gouvernement devrait étudier ces questions.

Jusqu'à ce moment, nous nous sommes intéressés au nombre d'années omises, mais il me semble qu'à ce stade, le gouvernement devrait présenter un amendement stipulant que toutes les années durant lesquelles une femme mariée a travaillé...

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, je regrette d'interrompre mon honorable ami, mais il vient de démontrer depuis combien de temps il est à la Chambre, car il ignore, tout comme l'honorable député d'Esquimalt-Saanich, que le comité est saisi d'un amendement présenté par le gouvernement, ainsi que d'un sous-amendement, qui ne diminuent pas, comme le prétend mon honorable ami d'Esquimalt-Saanich, mais augmentent plutôt de 5 p. 100 le pourcentage prévu dans le bill. Comme mon honorable ami d'Okanagan-Boundary qui a présentement la parole était absent, on ne saurait s'attendre, je suppose, qu'il sache de quoi il parle vraiment et que le comité est saisi d'un amendement présenté par le gouvernement...

M. Chatterton: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je m'objecte à l'insinuation du ministre, selon qui je ne saurais pas de quoi je parle. Je sais que le gouvernement propose maintenant de prolonger la période d'omission. Je sais très bien—mieux que le ministre—que le bill établit actuellement le pourcentage à 10. Je parlais du comité qui a recommandé à l'unanimité une diminution, une réduction à cet égard. (*Applaudissements*)

M. Pugh: Monsieur le président, l'honorable représentante s'est levée mais sans invoquer le Règlement; elle s'est simplement mêlée de force à la discussion, commençant par parler de mon absence. Or, j'étais ici, j'ai écouté le débat et je comprends les amendements...

L'hon. Mlle LaMarsh: Alors pourquoi ne vous...